

2011/3751 - Lyon 6e - Adhésion et représentation de la Ville de Lyon à l'Association Syndicale Libre créée pour la gestion de l'immeuble dénommé Aigle de Meaux - 98-100 rue Boileau - N° EI 06179 - N° Inventaire 06179 V 001 (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 05/09/2011, p. 1784)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

M. LE MAIRE : Par délibération n° 2011/3751, il vous est proposé d'adhérer à l'Association Syndicale des Propriétaires de l'Ensemble immobilier « L'Aigle de Meaux » dénommée ASL.

Sous réserve de l'adoption par notre assemblée de ce projet d'adhésion et des Statuts de l'ASL, il convient de désigner un représentant de la Ville de Lyon – copropriétaire, pour siéger à l'Assemblée Générale.

Pour, à la fois représenter la Majorité de cette assemblée mais en même temps respecter les règles du scrutin majoritaire, et je remercie Mme Brichet d'avoir accepté de procéder à ce changement, je vous propose la candidature de Nicole Gay.

Y-a-t-il d'autres candidatures ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, pour l'adhésion et la représentation de la Ville à l'Association syndicale libre créée pour la gestion de l'immeuble dénommé Aigle de Meaux, nous avons désigné celle qui représentera l'ASL. Voilà, c'est Nicole Gay. Si je peux contribuer à l'apaisement... Je suis disponible.

(Sourires.)

M. LE MAIRE : Bravo, très bien ! Vous êtes une femme de rassemblement et de consensus.

Mme NACHURY Dominique : Merci, Monsieur le Maire. Pas d'observation sur la décision de créer une association syndicale libre pour l'immeuble des 98-100 rue Boileau : trois volumes, deux propriétaires, un seul établissement, le montage est non seulement logique mais aussi indispensable.

Mais une observation néanmoins sur la cause de ce montage : la décision de faire acheter l'ancienne ANPE par l'OPAC du Grand Lyon (aujourd'hui Grand Lyon Habitat), d'où une complexité dans la réalisation et le fonctionnement.

Enfin, une demande : connaître l'ensemble des dépenses faites quelles qu'en soient les origines. Je pense que je peux poser la question à Mme Gay sur l'addition de l'ensemble des dépenses qui ont dues être faites pour l'ensemble de l'immeuble.

M. LE MAIRE : Peut-être ne peut-elle pas ? Vous avez sous la main l'ensemble des dépenses ? Elle pourra vous le faire parvenir sans problème ?

Mme GAY Nicole, Adjointe : Je ne l'ai pas mais vous les ferai parvenir. Je vous prie de m'excuser. Elle vous parviendra.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition. Elles sont adoptées.

(Adopté.)